



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

OSTRUM ACTIONS EURO MICRO CAPS

RAPPORT ANNUEL au 30 juin 2020

Société de gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux comptes : KPMG Audit



Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	6
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
c) Informations sur les risques	9
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	13
e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte	14
2. Engagements de gouvernance et compliance	15
3. Frais et Fiscalité	32
4. Certification du Commissaire aux comptes	33
5. Comptes de l'exercice	37



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Synthèse de la conjoncture économique influençant les décisions de gestion

Le contexte n'a pas été favorable cette année. En France, l'indice CAC all tradable a reculé de 9.9% sur un an. Nous citons cet indice à titre d'exemple car le fonds Micro Caps n'a pas d'indice de référence.

Durant cet exercice, le contraste est saisissant entre les deux derniers trimestres calendaires 2019 et le premier semestre calendaire 2020. La crise issue du COVID 19 a eu un impact si fort que l'on doit décomposer les deux phases.

Après une belle performance début 2019, les marchés ont rechuté en mai à la suite de l'escalade dans la guerre commerciale provoquée par les Etats-Unis contre le reste du monde, provoquant une dégradation des indicateurs économiques avancés et faisant craindre une récession (notamment en Allemagne, baisse de sa production automobile). Les valeurs cycliques ont alors le plus baissé et les valeurs de croissance et de qualité ont été un refuge jusqu'à fin juillet, moment à partir duquel les anticipations se sont inversées : d'une part la Banque Centrale américaine a enclenché un nouveau cycle de baisse de ses taux directeurs (3 diminutions de 25bp depuis) et, avec la BCE, a repris les achats d'obligations ; d'autre part, les Etats-Unis ont entamé des négociations commerciales avec tout le monde, reportant certaines hausses de droits de douane. Les indices ont remonté et à partir d'août, le style « value » a surperformé le style croissance, car les investisseurs ont à nouveau parié sur un accord entre USA et Chine, favorisant les valeurs cycliques et financières (les taux longs remontant aussi). Beaucoup d'investisseurs étaient baissiers, et pris à contre-pied, ont accentué la hausse des actions fin 2019.

Cette belle performance sur le semestre 2019 été anéantie par la pandémie du Covid-19 intervenue mi-février 2020 : l'indice CAC All Share a lourdement chuté, avec une forte volatilité. La conviction était alors que le Covid-19 resterait cantonné à la Chine, qui semblait le maîtriser. Ensuite, d'autres pays (Iran, Corée du Sud et Italie) ont été touchés, faisant craindre une pandémie mondiale, ce qui a provoqué une chute rapide de notre indice, notamment des valeurs cycliques. Les mesures monétaires et budgétaires paraissaient alors insuffisantes aux investisseurs ; le prix du pétrole s'est effondré (brent divisé par 3) ; les taux longs ont monté, particulièrement en Italie, qui a décidé la première de confiner sa population. Le point bas a été atteint vers le 17 mars 2020. C'est alors qu'ont été annoncés des plans de redressement significatifs par les Banques Centrales (rachats de dettes, création monétaire, baisse des taux) et le gouvernement français et européens (aides aux entreprises et aux particuliers, interdiction des ventes à découvert), permettant un rebond de l'indice, malgré la progression de la pandémie. Dans le rebond, ce sont les valeurs risquées et cycliques qui ont remonté le plus. Les taux longs ont rebaisé. Depuis le début de l'année calendaire 2020, l'indice CAC All tradable reste cependant en retrait de 16.55%.

Décisions prises pendant la période

Au premier semestre, nous avons investi dans de nouvelles sociétés comme Aves One (gestion de containers et de wagons), AlzChem (produits naturels pour l'agriculture, l'industrie et les particuliers), Vita34 (conservation de cellules), EMAK (outillage), HanseYachts, DEAG (organisation d'évènements et ticketing), Micropole (SSII). Nous nous sommes également renforcés sur Vogo, Orège, McPhy, Ekinops, 2G Energy, Atème, Catana ou Aures Technologies. Nous avons vendu nos lignes sur Safe Orthopaedics, Biom'Up, Drone Volt et Enensys et avons allégé des lignes sur lesquelles les titres avaient bien progressé, à l'image de IVU Traffic, Fontaine Pajot, Pharmagest Interactive, ECA ou Carbios.



1. Rapport de Gestion

Au cours du 3^{ème} trimestre, nous avons conservé un niveau de cash confortable au-dessus de 5%, compte tenu du début de crise du COVID-19. Par ailleurs, le fonds a bénéficié de 3% de souscriptions nettes sur le mois de mars.

Nous restons focus sur la qualité des sociétés et celle du management est aujourd'hui encore plus prépondérante qu'habituellement. Nous commençons à profiter de quelques opportunités de cours, à l'image de Téléperformance ou de Worldline. Par ailleurs, nous avons participé aux introductions de Munic (dongles installés dans les véhicules pour récupérer des données et les traiter) et Paulic (meunerie utilisant l'ozonation, technologie de rupture, pour nettoyer la farine et le son). Nous avons investi dans de nouvelles sociétés comme Micropole (petite SSII), DEAG (société allemande d'organisation d'évènements et de ticketing), Hanse Yacht, Reworld Média (digitalisation de marques de magazines), Masterflex (société allemande spécialisée dans le design et la fabrication de tubes flexibles), Shop Apotheke (pharmacie en ligne) ou GTT (membrane de confinement du LNG pour des gros navires ou des barges de stockage).

Nous avons allégé quelques lignes comme Voltalia, Voyageurs du Monde, M1 Kliniken ou Xior Students. Par contre, nous avons vendu complètement nos positions sur Focus Home Interactive, Investest, Rational AG, Wirecard et Thermador.

Au cours de ce 4^{ème} trimestre, nous avons réduit le niveau important de cash que nous avons pour nous renforcer sur BIO UV (nettoyage de l'eau dans les piscines et zones d'aquaculture, nettoyage des ballasts de gros navires), Française de l'Energie (transformation du méthane en électricité verte) et Masterflex (société allemande spécialisée dans la fabrication de gaines et tuyaux en spirale pour les industries automobile, chimique, alimentaire et la santé). Nous avons également investi sur Medios, (société pharmaceutique allemande spécialisée dans la distribution de médicaments onéreux pour traiter les cancers), Medincell (société de biotechnologie), et GTT pour saisir l'opportunité de la baisse injustifiée du cours et améliorer en même temps la liquidité du fonds.

Nous avons pris des bénéfices sur Bio UV, qui a bien performé, pour des raisons de liquidité du fonds, Mc Phy, qui compte tenu de son excellente performance dépassait la limite des 5% fixés dans le fonds, IVU Traffic, Téléperformance et enfin Médiawan dont le cours a augmenté de 40% du fait d'une OPA.

Explication de la performance

Le fonds (part R-C) a progressé de 3.578% sur l'année (arrêté au 30 juin), et (+4.408%) pour la part N-C.

Le fonds a bénéficié de bons choix en France sur McPhy Energy, Carbios, Bio UV, Ateame, Sartorius Stedim, Worldline, en Allemagne sur 2G energy, Hypoport, IVU Traffic.

Perspectives et stratégies à mettre en place

Cette profonde crise économique devrait avoir une durée anormalement courte (4 mois), pour trois raisons : elle n'est pas causée par des déséquilibres financiers ; les politiques budgétaires sont très généreuses (au prix d'un fort endettement public) ; les politiques monétaires le sont aussi et sont coordonnées. Les ménages (malgré une hausse du chômage) et les entreprises devraient donc sortir relativement protégées de cette crise. C'est pourquoi nous restons optimistes sur les actions et les micro caps. Il convient de rester prudent sur le secteur aérien et tourisme qui seront les plus lents à repartir. Une des conséquences durables de cette crise sera l'essor de l'économie en ligne : commerce, services, paiements, télémédecine, crédit et assurance en ligne.



1. Rapport de Gestion

Nous pensons que notre style qualité-croissance à un prix raisonnable est le meilleur dans ce contexte économique, avec des taux longs durablement bas ; nous pensons que les vainqueurs de la crise seront les sociétés avec de bons bilans, pouvant supporter quelques mois sans cash flow et éventuellement acheter pour rien des concurrents en difficulté. Nous mettons donc plus que jamais l'accent sur la visibilité des bénéfices futurs, la qualité des bilans, des solides barrières à l'entrée pour protéger les marges, les moteurs de croissance propres aux sociétés comme l'innovation et les acquisitions ; nous évitons les valorisations excessives par rapport à leur croissance.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM CASH EURIBOR RC	9 938 046,24	10 058 004,77
WIRECARD AG	2 280 000,00	3 053 637,23
MCPHY ENERGY SA	578 307,60	2 024 004,42
SFC ENERGY	721 546,28	1 682 460,77
M1 KLINIKEN AG	0,00	2 333 764,08
MUNIC	1 963 109,40	0,00
XIOR STUDENT HOUSING NV	0,00	1 952 267,24
BIO-UV GROUP SAS	1 030 742,36	696 822,46
IVU TRAFFIC TECHNOLOGIES AG	0,00	1 653 777,60
LA FRANCAISE DE LENERGIE	1 550 017,68	94 691,91

■ Changement substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

- o Prêts de titres : 0,00
- o Emprunt de titres : 0,00
- o Prises en pensions : 0,00
- o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00

- o Change à terme : 0,00
- o Future : 0,00
- o Options : 0,00
- o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés



Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

Engagé sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 30 ans, Ostrum Asset Management se positionne en leader ESG en intégrant pleinement les dimensions extra-financières à l'ensemble de ses processus de gestion et offrant à ses clients des solutions d'investissement responsable répondant aux spécificités de leurs philosophies et ambitions ESG.

Ostrum Asset Management est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UN-PRI¹) depuis 2008. A l'occasion de ce 11ème anniversaire la qualité et l'ambition de notre approche de l'investissement responsable ont été une nouvelle fois reconnues et saluées par d'excellentes notes (notes de A+ pour toutes les classes d'actifs sous gestion) sur l'ensemble des modules auxquels nous sommes soumis.

Module	Ostrum AM scores	Median scores for Peer Group	Our score vs Y-1	Median score vs Y-2
Strategy & Governance	A+	A	=	=
Direct & active Ownership modules	Listed Equity Incorporation	B	=	=
	Listed Equity Active Ownership	B	=	=
	Fixed Income SSA*	B	=	=
	Fixed Income Corporate Financial	A+	↗	=
	Fixed Income Corporate Non-Financial	A+	=	=

Chez Ostrum AM, nous nous engageons à comprendre les problématiques de développement responsable ainsi que leur impact sur les différents émetteurs. Par ailleurs, Ostrum AM a placé l'Engagement au cœur de sa démarche d'Investisseur Responsable, c'est pourquoi nous participons activement aux assemblées générales et nous efforçons de maintenir des discussions constructives avec nos interlocuteurs.

Ainsi l'ambition d'Ostrum AM en matière de gestion responsable conduit naturellement à impliquer un nombre croissant de collaborateurs, ayant des niveaux de responsabilités et des activités différentes, dans l'implémentation de cette même ambition.

I. DES POLITIQUES D'EXCLUSION APPLIQUEES A L'ENSEMBLE DE NOTRE UNIVERS D'INVESTISSEMENT

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Ostrum Asset Management refuse de soutenir de par son activité, des secteurs ou des émetteurs ne respectant pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va en effet de la crédibilité de notre approche responsable et de notre responsabilité fiduciaire vis à vis de nos clients. Ainsi, nous avons défini différentes politiques d'exclusion déployées à l'ensemble de nos univers d'investissement, illustrées ci-dessous.

L'exclusion des sociétés controversées par la définition de politiques sectorielles et d'exclusion

Dans le cadre de ses engagements RSE, Ostrum Asset Management a défini et déploie différentes politiques sectorielles sur son périmètre direct d'investissement :

- **Etats blacklistés** : Ostrum AM n'investit pas dans les pays sous embargo américain et européen ou identifiés par le Groupe d'Action financière (GAFI) comme présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans le monde. Nous excluons également les émetteurs souverains pour lesquels le score SDG Index (voir plus bas) est inférieur à 46.



1. Rapport de Gestion

- **Bombes à sous-munition et Mines anti-personnel.** En cohérence avec la Convention d'Ottawa et le Traité d'Oslo signés par de nombreux pays, dont la France, Ostrum Asset Management exclut de l'ensemble de ses portefeuilles les acteurs impliqués dans la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM).
- **Politique sectorielle Charbon et Mountain Top Removal.** Dans la lignée de sa maison mère Natixis, et dans le cadre de sa mobilisation en faveur de la transition énergétique, Ostrum AM exclut de ses univers d'investissement les sociétés fortement investies dans la production, l'exploitation du Charbon ainsi que les entreprises appliquant la méthode d'extraction de charbon dites « Mountain Top Removal ».
- **Tabac :** Ostrum Asset Management, s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, fortement controversé, contraire aux Objectifs du Développement Durable du Programme des Nations Unies pour le développement, et dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs. Cette politique est effective depuis le 30 juin 2018.
- **Worst Offenders :** Ostrum AM s'engage à exclure de ses investissements les actions ou obligations de sociétés investies privés présentant des atteintes graves et avérées à un socle de standards fondamentaux de responsabilité. Nous excluons donc toutes les entreprises, cotées ou non cotées ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies ni/ou les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales

II. UNE INTEGRATION ESG SUR PRES DE 100% DE NOS ENCOURS

Nous avons décidé d'intégrer systématiquement les critères ESG (dans près de l'ensemble de nos gestions) lorsque nous estimons qu'ils apporteront de la valeur à notre analyse financière. Nous sommes convaincus que les éléments extra-financiers matériels offrent une information supplémentaire qui peut influencer le profil de risque des émetteurs.

Ostrum AM a décidé d'implémenter l'intégration ESG dans l'ensemble de ses processus d'investissements car nous sommes convaincus que certains éléments extra-financiers influencent le profil de risque des émetteurs.

Ces éléments sont ainsi considérés comme étant « matériels » car ils ont un impact du point de vue du risque ou de la performance des titres détenus en portefeuilles. Tenir compte de tels critères ESG est donc pertinent pour l'ensemble des processus d'investissements. Ces éléments doivent être pris en compte dans l'analyse fondamentale et l'évaluation du risque des émetteurs.

L'implémentation dans près de l'ensemble des processus d'investissement de l'intégration des éléments extra-financiers matériels ont permis à Ostrum AM d'obtenir d'excellentes notes PRI (notes de A/A+ pour toutes les classes d'actifs sous gestion).

L'ESG AU SEIN DE LA GESTION ACTIONS

L'approche d'investissement responsable d'Ostrum AM et le processus de gestion actions sont indissociables et il s'agit d'une approche entièrement intégrée.

Au-delà de l'application de la politique d'exclusion d'Ostrum AM, la gestion actions a une démarche propre d'intégration des critères ESG dans son processus d'investissement ainsi qu'une politique de vote et d'engagement au cœur de sa démarche d'actionnaire responsable.

Intégration ESG :

Philosophie d'investissement et intégration ESG :

Dans le cadre de son activité de Gestion Actions, les équipes d'Ostrum AM pratiquent une gestion de conviction Bottom-Up de philosophie Quality GARP (« Growth at a Reasonable Price ») qui comprend un volet ESG. En effet, les pratiques ESG sont considérées comme un indicateur de solidité de franchise, les meilleures pratiques de gouvernance représentent un indicateur de force de management et les risques environnementaux comme un élément de passif hors bilan pouvant brutalement être réintroduit à l'occasion d'une crise.



1. Rapport de Gestion

De manière globale, l'équipe de gestion Actions d'Ostrum AM cherche à investir dans des entreprises de qualité (par un niveau de franchise élevé - business model unique, prévisible et peu cyclique-, un management remarquable -track record, implication, vision - ainsi qu'un bilan sain -dette, covenants, hors bilan) et de croissance à prix raisonnable sur la base d'une recherche propriétaire établies lors des rencontres avec le management des sociétés.

Intégration ESG dans la démarche d'analyse fondamentale :

La prise en compte des aspects ESG se fait au travers de notre outil propriétaire d'évaluation ESG.

La gestion utilise un modèle d'analyse ESG propriétaire. Il n'y a pas d'approche sectorielle. Pour chaque société, l'analyse repose sur des données quantitatives et qualitatives. Les données quantitatives proviennent d'un outil externe de pré-diagnostic ESG ainsi que des rapports extra-financiers des sociétés. L'appréciation qualitative relève de la responsabilité de la gestion et s'appuie sur les données factuelles ainsi que sur les entretiens avec les dirigeants des sociétés. Les sociétés sont ainsi évaluées sur une échelle de notation et ne rentrent en portefeuille que si elles obtiennent la moyenne.

Le modèle analyse l'entreprise au travers de critères environnementaux (empreinte environnementale de la chaîne de production et du cycle de vie des produits ou approvisionnement responsable, consommation d'énergie et consommation d'eau, émissions de CO2 de l'entreprise et gestion des déchets), sociaux (éthique et conditions de travail de la chaîne de production, traitement des employés - sécurité, bien-être, diversité, représentation des salariés, salaires - qualité des produits ou services vendus) et de gouvernance (structure capitalistique et protection des intérêts des minoritaires, conseil d'administration et direction générale, rémunération des dirigeants, pratiques comptables et risques financiers, pratiques éthiques de la société).

Notre outil propriétaire ESG est alimenté par un flux Thomson Reuters de données brutes extra-financières collectées dans les rapports annuels des sociétés. Ces données sont ensuite retraitées dans notre base de données ESG propriétaire pour aboutir à une évaluation quantitative indicative à destination des analystes. Exemple : nous récupérons en données quantitatives les émissions de CO2 de chaque société à partir desquelles nous calculons une intensité CO2 par unité de chiffre d'affaires. Ce calcul nous permet ensuite de positionner la société par rapport à l'ensemble de l'univers d'investissement.

L'échelle de notation ESG va de 0 à 20. Le principe général est celui de la méthode « Best in Universe » avec un classement relatif de chaque société par rapport à son univers d'investissement sur chacun des indicateurs E, S et G. Pour certains indicateurs, (existence d'une politique environnementale ou code d'éthique), la note sera binaire 0 ou 20. Au final, la note ESG pour un titre donné repose sur une combinaison de classement par rapport à l'univers et de notations absolues.

Intégration ESG et valorisation :

Il est à noter que l'analyste-gérant doit tenir compte des évaluations de qualité et d'ESG qu'il a faites dans son modèle de valorisation. L'analyste-gérant va ainsi modifier le taux d'actualisation de son modèle en appliquant une prime de risque qualité ou ESG en fonction du niveau de qualité et d'ESG de la société analysée. Pour les notes supérieures à 10, l'analyste appliquera un bonus graduel soustrait du coût du capital.

Construction de portefeuille :

Dans le process actions général, l'ESG est un critère de construction de portefeuille au même titre que la qualité, le potentiel d'appréciation et la croissance agrégée du portefeuille.

A la différence du process actions général, les fonds actions ISR ont un objectif supplémentaire, qui est d'obtenir un score ESG de portefeuille supérieur au score ESG des quatre premiers quintiles de l'indice, objectif inclus dans le référentiel du label ISR français.

À tout moment, le taux de couverture ESG des portefeuilles est supérieur ou égal à 90%.

Finalement, les comités d'investissement doivent s'assurer que le titre, candidat à l'entrée ne remet pas en cause l'objectif d'avoir à tout moment un score ESG du portefeuille supérieur au score ESG des quatre premiers quintiles de l'indice.

III. Vote & Engagement

Ostrum AM encourage les sociétés investies à améliorer leurs pratiques en se prononçant lors des assemblées générales et en initiant des dialogues constructifs avec les sociétés.



1. Rapport de Gestion

Deux leviers majeurs à disposition pour susciter ce changement positif :

- **L'exercice des droits de vote des actionnaires** lors des assemblées générales pour l'ensemble des placements et conformément à notre politique active, en respectant les standards les plus élevés et en tenant compte des problématiques sociales et environnementales. Motivé par la volonté d'améliorer la transparence de ses actions en tant qu'actionnaire, Ostrum AM a développé une plateforme regroupant l'ensemble de ses votes par entreprise et par fonds.
- **Un processus d'engagement** qui implique un dialogue durable avec les sociétés investies afin de mieux comprendre leurs pratiques et soutenir l'adoption de standards ESG plus élevés.

Notre modèle de recherche interne, fondé sur une connaissance approfondie et un dialogue constant avec les sociétés investies, intègre simultanément les dimensions ESG au niveau de l'analyse financière (outils d'évaluation de la qualité et de la croissance propriétaires), de l'évaluation du risque ESG (modèle d'analyse interne), de la valorisation (outil propriétaire) et de l'exercice du droit de vote (politique de vote Ostrum et analyse gouvernance interne).



1. Rapport de Gestion

e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Politique de rémunération de la Société de gestion déléguante

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).

I. PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Dynamic Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Dynamic Solutions.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif liés à la génération de valeur par l'allocation, complété d'un ou plusieurs critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients; nouveaux affiliés; nouvelles expertises ;...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.



2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Dynamic Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCO). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.



2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés. Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II. DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI, puis présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé.
- A partir de 500 K€ : 60% de différé.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III. GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de la politique de rémunération comprenant la population identifiée sont approuvés successivement par les membres du Comité de direction de NIMI, la Direction générale de NATIXIS IM puis celle de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte par ailleurs au Comité des rémunérations de NATIXIS.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS avant d'être approuvée par le Conseil d'administration de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégitaire.

¹ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunérations versées au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2019* : 23 312 064 €,
Rémunérations variables attribuées au titre de 2019 : 10 560 038 €,
Effectifs concernés : 327 collaborateurs.

**Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2019.*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2019 : 8 479 492 € dont,
- Cadres supérieurs : 4 395 012 €,
- Membres du personnel : 4 084 480 €.

■ Politique de rémunération de la Société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération d'OSTRUM AM est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point 1.1), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point 1.2) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point 1.3).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016- 827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).



2. Engagements de gouvernance et compliance

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'OSTRUM AM. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'OSTRUM AM, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère ou à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs pré-définis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'OSTRUM AM. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'OSTRUM AM et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'ils contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés d'un ou plusieurs critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'OSTRUM AM.

Ils peuvent par ailleurs porter sur la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'OSTRUM AM.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'OSTRUM AM.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

OSTRUM AM veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'OSTRUM AM mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'OSTRUM AM sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCO). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, OSTRUM AM peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

OSTRUM AM souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier équilibré de produits gérés par OSTRUM AM. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'OSTRUM AM.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

OSTRUM AM s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.



2. Engagements de gouvernance et compliance

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'OSTRUM AM comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, OSTRUM AM a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'OSTRUM AM, en lien avec la Direction du contrôle permanent et des risques.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale d'OSTRUM AM, puis présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'OSTRUM AM. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé.
- A partir de 500 K€ : 60% de différé.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'OSTRUM AM et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par OSTRUM AM.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'OSTRUM AM et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'OSTRUM AM.

GOVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'OSTRUM AM.

La Direction du contrôle permanent et des risques d'OSTRUM AM a pour sa part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elle est ainsi impliquée dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elle intervient dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elle est aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'OSTRUM AM est validée par le Conseil d'administration d'OSTRUM AM.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de la politique de rémunération comprenant la population identifiée sont approuvés successivement par les membres du Comité exécutif d'OSTRUM AM, la Direction générale de NATIXIS IM puis celle de NATIXIS.



2. Engagements de gouvernance et compliance

OSTRUM AM, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte par ailleurs au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation² :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres,
- Que dans **l'exercice** de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - Recommandation et **l'assistance** du Conseil **d'administration** pour **l'élaboration** et la mise en **œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion,**
 - **Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération** de la société de gestion,
 - Attention particulière accordée à **l'évaluation** des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux **d'actifs** sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'OSTRUM AM avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration.

La rémunération du Directeur général d'OSTRUM AM est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS avant d'être approuvée par le Conseil d'administration de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité d'OSTRUM AM sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, **l'ensemble de la politique de rémunération d'OSTRUM AM fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.**

Quand OSTRUM AM délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

² : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2019* : 25 057 302 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2019 : 8 915 230 €

Effectifs concernés : 339 collaborateurs

**Rémunérations fixes calculées au prorata temporis 2019*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2019 : 15 847 881€ dont,

- Cadres supérieurs : 3 397 500 €
- Membres du personnel : 12 450 381 €



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ PEA et PME-PEA

- PEA

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, Annexe 2, le fonds est investi de manière permanente à 75% au moins en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 80,61%.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement OSTRUM ACTION EURO MICRO CAPS

43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OSTRUM ACTIONS EURO MICRO CAPS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 29 juin 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer un opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner un image fidèle.

Paris La Défens

KPMG S.A.

**Isabelle
Bousquie**

Signature numérique
de Isabelle Bousquie
Date : 2020.11.09
21:42:53 +01'00'

Isabelle Bousquie
Associé



5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	92 109 974,16	89 148 344,46
Actions et valeurs assimilées	90 260 092,56	87 167 536,62
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	90 260 092,56	87 167 536,62
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négo-ciables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 849 881,60	1 980 807,84
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 849 881,60	1 980 807,84
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché régle-menté ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	5 011,94	829 728,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 011,94	829 728,00
COMPTES FINANCIERS	3 068 128,00	1 074 859,33
Liquidités	3 068 128,00	1 074 859,33
TOTAL DE L'ACTIF	95 183 114,10	91 052 931,79



5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	98 955 629,76	93 248 203,07
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 813 615,22	-2 059 345,00
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 197 405,60	-1 077 836,19
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	94 944 608,94	90 111 021,88
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	238 505,16	941 909,91
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	238 505,16	941 909,91
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	95 183 114,10	91 052 931,79

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	570 614,37	893 423,59
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	570 614,37	893 423,59
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	6 981,16	2 723,12
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	6 981,16	2 723,12
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	563 633,21	890 700,47
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 763 199,04	2 003 150,13
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 199 565,83	-1 112 449,66
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	2 160,23	34 613,47
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 197 405,60	-1 077 836,19



5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de comptabilité est l'euro.

Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

* Méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme fermes et conditionnelles :

Les actions européennes sont évaluées sur la base du dernier cours inscrit à la côte s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions asiatiques sont évaluées sur la base du dernier cours de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour précédent l'évaluation.

Les autres actions étrangères sont évaluées sur la base du dernier cours de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du premier cours connu à la date de valorisation de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour précédent l'évaluation.

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et convertis si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour précédent l'évaluation.

Les contrats des cessions/acquisitions temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels.

Les engagements sur les marchés à terme et conditionnels organisés sont valorisés sur la base des cours de compensation.



5. Comptes de l'exercice

Les parts ou actions d'OPC sont évalués à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité du gestionnaire financier par délégation.

Les titres de créances négociables sont valorisés selon les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marché. Les BTAN et les BTF d'une durée inférieure à 3 mois sont évalués de façon linéaire.
- Les autres titres de créances négociables à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières...) sont évalués sur la base du prix de marché, ou en l'absence de prix de marché incontestables ils sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigée d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués de façon linéaire.

Les titres de créances à taux variable non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du spread de crédit.

Les assets swaps sont valorisés par seuil au prix de marché en fonction de la durée de l'asset restant à courir et la valorisation du spread de crédit de l'émetteur (ou l'évolution de sa notation).

Les assets swaps d'une durée inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement sauf évènement exceptionnel de marché.

Les assets swaps d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés au prix de marché sur la base des spreads indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les spreads seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les swaps sont valorisés selon les règles suivantes :

Les swaps d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement.

Les swaps d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés par la méthode du taux de retournement suivant une courbe zéro coupon.

Les instruments complexes comme les CDS, les SES ou les options complexes sont valorisés en fonction de leur type selon une méthode appropriée.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la société de gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.



5. Comptes de l'exercice

***Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :**

Les contrats à terme fermes sont calculés à la valeur de marché. Elle est égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multiplié par le nombre de contrats, multiplié par le nominal et éventuellement par le cours de la devise.

Les opérations conditionnelles sont calculées à la valeur de marché qui est la traduction en équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta, éventuellement par le cours de la devise, la quotité, le nominal et le cours du sous-jacent. Le delta résulte d'un modèle mathématique dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent.

Les engagements des swaps sont égaux au notionnel du swap.

Conformément à l'article 340-9 du règlement CRC 2003-02, dans le cas d'une comptabilisation globale, les échanges financiers adossés sont présentés distinctement dans les comptes annuels (le contrat d'échange d'intérêt et le titre). Les engagements sur échanges financiers figurent en hors bilan.

MODES DE COMPTABILISATION

Au cours de l'exercice, les modalités ont été les suivantes :

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Les revenus des valeurs à revenu fixe sont comptabilisés selon la méthode du coupon couru.

La valorisation est établie chaque jour de bourse de Paris à l'exception des jours fériés au sens de l'article L222-1 du Code du travail.

Les souscriptions et les rachats se font à valeur liquidative inconnue. Commission de souscription maximale : 4% acquis aux tiers.

Cas d'exonération : Le rachat suivi d'une souscription exécuté le même jour sur une même valeur liquidative et sur un même nombre de titres.

Commission de rachat maximale : Néant.

***Montant annuel maximum des frais de gestion :**

2,392% TTC de l'actif net pour les parts R et 1,25% TTC pour les parts N, déduction faite des Parts ou actions d'OPC gérés par le groupe Natixis Investment Managers.

Les frais de transaction ne sont pas inclus dans les frais de gestion



5. Comptes de l'exercice

***Modalités de calcul des frais de gestion :**

Taux appliqués :

- Taux de frais de gestion financière : 2,10% TTC de l'actif net hors OPC NIMI pour les parts R et 1,25% TTC pour les parts N.
- Taux de frais dépositaire : 0,04784% TTC de l'actif net pour les parts R et N.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Sommes distribuables</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts OSTRUM ACTIONS EURO MICRO CAPS N	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM ACTIONS EURO MICRO CAPS R	Capitalisation	Capitalisation



5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2020 EN EUR

	30/06/2020	28/06/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	90 111 021,88	110 834 380,08
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	9 654 133,49	21 291 312,81
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-8 913 735,16	-17 479 837,15
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10 896 172,16	9 364 412,07
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 517 149,06	-11 391 031,91
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-121 964,36	-114 531,37
Différences de change	-1 906,35	39 653,36
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	8 037 602,17	-21 320 786,35
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>15 829 168,06</i>	<i>7 791 565,89</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-7 791 565,89</i>	<i>-29 112 352,24</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 199 565,83	-1 112 449,66
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-100,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	94 944 608,94	90 111 021,88

*N-1 : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique : -100,00€.



5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 068 128,00	3,23
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois- 1 an]	%]1- 3 ans]	%]3- 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 068 128,00	3,23		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EURO)

	Devise 1 CHF		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 768,12	0,00	5,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2020
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	5 011,94
TOTAL DES CRÉANCES		5 011,94
DETTES		
	Frais de gestion	238 505,16
TOTAL DES DETTES		238 505,16
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-233 493,22

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts OSTRUM ACTIONS EURO MICRO CAPS N		
Parts souscrites durant l'exercice	746 447,10	5 219 336,02
Parts rachetées durant l'exercice	-54 544,40	-425 618,51
Solde net des souscriptions/rachats	691 902,70	4 793 717,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	748 183,40	
Parts OSTRUM ACTIONS EURO MICRO CAPS R		
Parts souscrites durant l'exercice	102 515,30	4 434 797,47
Parts rachetées durant l'exercice	-187 830,20	-8 488 116,65
Solde net des souscriptions/rachats	-85 314,90	-4 053 319,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 824 362,20	

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Parts OSTRUM ACTIONS EURO MICRO CAPS N	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Parts OSTRUM ACTIONS EURO MICRO CAPS R	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2020
Parts OSTRUM ACTIONS EURO MICRO CAPS N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	29 739,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,26
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM ACTIONS EURO MICRO CAPS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 733 459,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,07
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1 Garanties reçues par l'OPC

Néant.

3.8.2 Autres engagements reçus et/ou donnés

Néant.



5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 849 881,60
	FR0000293714	OSTRUM CASH EURIBOR RC	1 849 881,60
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 849 881,60



5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2020	28/06/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 197 405,60	-1 077 836,19
Total	-1 197 405,60	-1 077 836,19

	30/06/2020	28/06/2019
Parts OSTRUM ACTIONS EURO MICRO CAPS N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-34 341,70	-1 495,40
Total	-34 341,70	-1 495,40

	30/06/2020	28/06/2019
Parts OSTRUM ACTIONS EURO MICRO CAPS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 163 063,90	-1 076 340,79
Total	-1 163 063,90	-1 076 340,79



5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2020	28/06/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 813 615,22	-2 059 345,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 813 615,22	-2 059 345,00

	30/06/2020	28/06/2019
Parts OSTRUM ACTIONS EURO MICRO CAPS N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-182 250,41	-10 200,58
Total	-182 250,41	-10 200,58

	30/06/2020	28/06/2019
Parts OSTRUM ACTIONS EURO MICRO CAPS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 631 364,81	-2 049 144,42
Total	-2 631 364,81	-2 049 144,42



5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2016	30/06/2017	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020
Actif net Global en EUR	83 957 864,38	113 684 144,48	110 834 380,08	90 111 021,88	94 944 608,94
Parts OSTRUM ACTIONS EURO N					
Actif net	0,00	0,00	5 722 294,34	447 164,50	6 209 125,68
Nombre de titres	0,00	0,00	581 289,10	56 280,70	748 183,40
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	9,84	7,94	8,29
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,00	0,00	0,62	-0,18	-0,24
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,01	-0,02	-0,04
Parts OSTRUM ACTIONS EURO R					
Actif net	83 957 864,38	113 684 144,48	105 112 085,74	89 663 857,38	88 735 483,26
Nombre de titres	1 858 232,00	1 930 072,10	1 791 845,60	1 909 677,10	1 824 362,20
Valeur liquidative unitaire	45,18	58,90	58,66	46,95	48,63
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	0,70	0,00	7,38	-1,07	-1,44
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,35	0,00	-0,82	-0,56	-0,63



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
2G ENERGY AG	EUR	42 556	2 864 018,80	3,02
ALZCHEM GROUP AG	EUR	47 505	950 100,00	1,00
AMADEUS AG FUER ZEITARBEIT UND	EUR	9 410	1 038 864,00	1,09
AVES ONE AG	EUR	76 008	672 670,80	0,71
DEAG DEUTSCHE ENTERTAINMENT	EUR	320 000	1 049 600,00	1,11
HANS EINHELL AG	EUR	13 081	913 053,80	0,96
HANSEYACHTS AG	EUR	200 000	696 000,00	0,73
HYPOPORT AG	EUR	3 136	1 235 584,00	1,30
IVU TRAFFIC TECHNOLOGIES AG	EUR	220 000	3 366 000,00	3,55
M1 KLINIKEN AG	EUR	140 779	1 633 036,40	1,72
MASTERFLEX AG	EUR	100 000	406 000,00	0,43
MEDIOS AG	EUR	35 000	1 344 000,00	1,42
SCHNEIDER NEUREITHER PARTNER	EUR	53 179	2 456 869,80	2,59
SFC ENERGY	EUR	372 073	5 543 887,70	5,83
VITA 34 AG	EUR	45 000	582 750,00	0,61
TOTAL ALLEMAGNE			24 752 435,30	26,07
BELGIQUE				
AUDIOVALLEY SA	EUR	211 281	843 011,19	0,89
XIOR STUDENT HOUSING NV	EUR	44 000	2 096 600,00	2,21
TOTAL BELGIQUE			2 939 611,19	3,10
FRANCE				
ABEO SA	EUR	56 617	435 950,90	0,46
ADVICENNE PROM-WI	EUR	103 967	769 355,80	0,81
ATEME SA	EUR	138 178	1 823 949,60	1,92
AUBAY	EUR	33 764	945 392,00	1,00
AURES TECHNOLOGIES	EUR	58 853	965 189,20	1,02
BIO-UV GROUP SAS	EUR	400 000	2 408 000,00	2,54
CARBIOS	EUR	167 295	3 555 018,75	3,73
CLASQUIN	EUR	36 554	1 041 789,00	1,10
COMPAGNIE GLE DE GEOPHYSIQUE RTS 21-02-22	EUR	300 000	36 150,00	0,04
COUACH	EUR	108 880	0,00	0,00
DONT NOD ENTERTAINMENT SA	EUR	40 146	576 095,10	0,61
EGIDE SA	EUR	436 144	361 999,52	0,38
EKINOPS	EUR	329 750	1 919 145,00	2,02
FONTAINE PAJOT	EUR	21 010	1 311 024,00	1,38
FRANCOIS FRERES	EUR	26 941	695 077,80	0,73
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA-W/I	EUR	23 000	1 561 700,00	1,64
GLOBAL BIOENERGIES	EUR	183 010	594 782,50	0,63
ICERAM	EUR	223 089	297 823,82	0,31



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ID LOGISTICS GROUP	EUR	5 233	902 169,20	0,95
KALRAY SADIR	EUR	65 245	1 252 704,00	1,32
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	89 651	1 344 765,00	1,42
LECTRA	EUR	47 573	769 731,14	0,81
MCPHY ENERGY SA	EUR	300 000	4 080 000,00	4,29
MEDINCELL SA	EUR	103 225	817 542,00	0,86
MICROPOLE	EUR	400 000	416 000,00	0,44
NANOBIOTIX	EUR	62 478	451 091,16	0,48
OREGE	EUR	940 173	876 241,24	0,92
PAREF	EUR	8 833	688 974,00	0,73
PAULIC MEUNERIE SA	EUR	202 172	1 253 466,40	1,32
PHARMAGEST INTERACTIVE	EUR	39 077	3 048 006,00	3,21
PLASTIC OMNIUM	EUR	27 386	496 508,18	0,52
PONCIN YACHTS	EUR	496 104	1 066 623,60	1,12
REORLD MEDIA	EUR	351 977	696 914,46	0,73
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	14 741	3 316 725,00	3,49
SOCIETE ECA	EUR	80 101	1 938 444,20	2,04
SOGECLAIR	EUR	21 240	312 228,00	0,33
THERACLION	EUR	806 732	1 008 415,00	1,06
THERANEXUS RTS	EUR	112 107	0,00	0,00
THERANEXUS SADIR	EUR	169 009	1 799 945,85	1,90
VERIMATRIX SA	EUR	658 135	1 487 385,10	1,57
VOGO SACA	EUR	146 049	1 518 909,60	1,60
VOLTALIA	EUR	125 492	2 012 891,68	2,12
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	20 000	1 460 000,00	1,54
WALLIX GROUP SA	EUR	65 717	987 069,34	1,04
WORLDLINE SA	EUR	5 000	385 400,00	0,41
TOTAL FRANCE			53 686 593,14	56,54
ITALIE				
B&C SPEAKERS SPA	EUR	121 159	1 332 749,00	1,39
ELICA SPA	EUR	394 529	1 063 255,66	1,12
EMAK ITL 500	EUR	950 109	641 323,58	0,68
GIGLIO GROUP SPA	EUR	286 824	748 610,64	0,79
INDEL B SPA	EUR	23 752	361 030,40	0,38
PRIMA IND SPA	EUR	67 716	878 953,68	0,93
TOTAL ITALIE			5 025 922,96	5,29
LUXEMBOURG				
H.P.I. HOLDING AG	EUR	452 933	1 037 216,57	1,09
MUNIC	EUR	246 932	1 222 313,40	1,29
TOTAL LUXEMBOURG			2 259 529,97	2,38
PAYS-BAS				
SHOP APOTHEKE EUROPE NV	EUR	15 000	1 596 000,00	1,68
TOTAL PAYS-BAS			1 596 000,00	1,68



5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			90 260 092,56	95,06
TOTAL Actions et valeurs assimilées			90 260 092,56	95,06
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM CASH EURIBOR RC	EUR	45	1 849 881,60	1,95
TOTAL FRANCE			1 849 881,60	1,95
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 849 881,60	1,95
TOTAL Organismes de placement collectif			1 849 881,60	1,95
Créances			5 011,94	0,01
Dettes			-238 505,16	-0,25
Comptes financiers			3 068 128,00	3,23
Actif net			94 944 608,94	100,00



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 66302 – TVA FR 203 294 507 38